

21.0 crédits

240.0 h

1 + 2q

Enseignants:	Caucheteux Philippe ; Pleitinx Renaud ; Guillaume Gregoire (coordinateur) ; Van Craen Ariane ; Honhon Philippe ;
Langue d'enseignement:	Français
Lieu du cours	Bruxelles
Thèmes abordés :	<p>Dans le prolongement des acquis de seconde année, les projets proposés au cours de Projet d'architecture 3 se particularisent par les programmes principalement liés aux thèmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> -- réflexion sur l'espace public, le rapport au paysage et au contexte environnemental; -- réflexion sur l'espace habité, plus particulièrement l'habitat collectif inséré dans le tissu urbain ; -- rationalité du projet, maîtrise constructive et technique. <p>Inscrit dans l'apprentissage de la composition architecturale, le cours de projet d'architecture 3 intègre ces données dans l'acquisition progressive de la compétence à concevoir le projet d'architecture, à comprendre et appliquer des connaissances en lien avec la matérialité d'un projet.</p> <p>Il opère de façon concomitante avec le questionnement du projet d'architecture approfondi : 'Patrimoine' et 'Territoires' à Bruxelles et des séminaires de théorie 'architecture et structure' et 'architecture et sociétés' à Tournai.</p>
Acquis d'apprentissage	<p>Le cycle de bachelier en architecture a pour objectif général de savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> -- LIRE (1.) -- DECRIRE (2.) -- DISPOSER (3.) les composants élémentaires de l'architecture, avec sensibilité et compréhension des valeurs fondamentales et pérennes qui fondent la discipline. <p>Le projet d'architecture 3 accomplit cet objectif général par la CONFIRMATION (4.), donnant suite aux modes de l'initiation et de l'exploration convoqués lors des cours de projet d'architecture 1 et 2.</p> <p>A la fin de cette activité, l'étudiant sera capable de</p> <ul style="list-style-type: none"> -- Concevoir et développer des problèmes urbanistiques simples, -- Observer, analyser et évaluer de façon critique et sensible la complexité et la richesse de la réalité urbaine, -- Explorer, comprendre la thématique de l'habitat groupé (juxtaposé, groupé ou superposé) et organiser les composantes du programme, -- Analyser, articuler et développer différentes échelles, du territoire naturel à la cellule habitée, -- Approfondir la synthèse entre une réflexion sur l'espace, sa mise en lumière, sa matérialisation et son implication technique, -- Rechercher et analyser des références et/ou des types architecturaux appuyant sa démarche d'auteur de projet, -- Interpréter des types architecturaux, -- Développer et structurer un travail en groupe et approfondir ce travail individuellement, -- Argumenter et communiquer une ou plusieurs hypothèses d'étude de façon claire et précise, par le biais de schémas et maquettes conceptuelles ou de synthèse, -- Acquérir d'autres modes d'évaluation (auto-évaluation personnelle et entre pairs) et d'autocritique. -- Déchiffrer, comprendre, trouver le sens de, discerner, reconnaître -- Représenter, tracer ou suivre -- Joindre, combiner, mettre en ordre -- Corroborer, synthétiser, conforter

	<p><i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i></p>
<p>Modes d'évaluation des acquis des étudiants :</p>	<p>Pour chaque énoncé, l'évaluation des acquis d'apprentissage se fait sous forme d'une remise finale, pondérée par une évaluation continue.</p> <p>L'évaluation des remises intermédiaires successives donne lieu à une cote finale unique.</p>
<p>Méthodes d'enseignement :</p>	<p>L'étudiant s'exerce à l'architecture par le projet.</p> <p>Dans et par le projet, il développe une aptitude active à l'exploration et à l'analyse de références, à la confrontation d'idées et à l'intégration des connaissances.</p> <p>L'atelier d'architecture est un lieu d'échange et de travail où la présence de l'étudiant est requise.</p> <p>Dans le cadre des projets individuels et collectifs proposés, l'atelier exploite diverses méthodes pédagogiques et didactiques : l'interaction collective, les « tabléés », l'accompagnement individualisé, l'affichage et les critiques collégiales, les exposés thématiques, le voyage d'étude.</p> <p>Parallèlement aux activités encadrées au sein de l'atelier, l'étudiant développe et finalise ses projets de manière autonome.</p>
<p>Contenu :</p>	<p>Le projet d'architecture 3 aborde principalement le thème du logement collectif.</p> <p>L'exercice du premier quadrimestre est consacré à l'élaboration d'un immeuble collectif sur une parcelle urbaine.</p> <p>Le projet a comme objectifs :</p> <p>--</p> <p>l'initiation à la composition de logements collectifs</p> <p>--</p> <p>l'apprentissage et l'application des normes en vigueur imposées par la région dans laquelle s'implante le projet</p> <p>--</p> <p>l'approfondissement des techniques de représentation.</p> <p>L'exercice du second quadrimestre est consacré à l'élaboration de logements collectifs en milieu rural, périurbain ou urbain.</p> <p>Le projet a comme objectifs :</p> <p>--</p> <p>l'approfondissement de la lecture, la compréhension et la restitution, au moyen de documents graphiques et de maquettes, du site au sens large (composantes territoriales et urbaines)</p> <p>--</p> <p>l'étude d'implantation des logements collectifs dans le site étudié,</p> <p>--</p> <p>la définition du logement collectif en adéquation avec son milieu culturel et physique.</p> <p>Différents outils sont proposés à l'étudiant afin d'instruire et d'enrichir son travail de projection :</p> <p>--</p> <p>Constitution d'un répertoire de référence en matière de logements collectifs</p> <p>--</p> <p>Visite de réalisations remarquables de logements collectifs anciens et contemporains encadrés par les enseignants du projet (organisation d'un voyage annuel, visites ponctuelles dans le cadre de l'atelier)</p> <p>--</p> <p>Exposés ex cathedra sur les règles de construction imposées aux logements en région Bruxelloise : en matière d'urbanisme, de sécurité incendie, de confort.</p> <p>Plusieurs exposés, présentés par des experts en la matière, ponctuent la période de l'atelier. Ils permettent à l'étudiant de situer son travail dans un contexte global relatif aux questions du logement collectif.</p>

<p>Bibliographie :</p>	<p>-- CHUECA Pilar et alii, Atlas des plans de logements, éd. Carles Broto, Barcelone, 2009 (LOCI-BXL : SLB-026103) -- DISCH Peter, Luigi Snozzi : the complete work, ADV Publishing House, 20052006 (LOCI-LLN :10477711-2-3) -- FRENCH Hilary, 100 logements collectifs du XXe siècle : plans, coupes et élévations, Le Moniteur, Paris, 2008 (LOCI-BXL : SLB-M00296) -- GRASSI Giorgio, L'architecture comme métier, éd. Mardaga, Bruxelles, 1983 (LOCI-LLN : 10 477 502) -- HILDNER Claudia, Small houses : contemporary japanese dwellings, Birkhauser, Basel, 2011 (LOCI-BXL : 10 720 317) -- PANERAI Philippe, DEPAULE Jean-Claude, DEMORGON Marcelle, VEYRENCHÉ Michel, Éléments d'analyse urbaine, éd. AAM, Bruxelles, 1980 -- PIZZA Antonio, Alberto Campo Baeza : works and projects, Gustavo Gili, Barcelone, 1999 (LOCI-BXL : SLB-021315) -- RASMUSSEN Steen Eiler, Découvrir l'architecture, édition du Linteau, Paris, 2002 -- SMITH Elisabeth A. T., Case study houses : the complete CSH program: 19451946, Taschen, Cologne, 2002 (LOCI-BXL : SLB023-828) -- SNOZZI Luigi, GALFETTI, R. RICCIOTTI,... (.)TRACES, ISA St. Luc Tournai, 2008 -- TEZUKA Takaharu, Takaharu + Yui Tezuka : architecture catalogue, Toto, Tokyo, 2006 (LOCI-BXL : SLB-024844) -- ESPOSITO Antonio, GIOVANNI Leoni, Edouardo Souto de Moura, Electa, Milan, 2003 -- Etc. Documents complémentaires -- Règlement Régional d'Urbanisme, TITRE I : Caractéristiques des constructions et de leurs abords -- Règlement Régional d'Urbanisme, TITRE II : Normes d'habitabilité des logements -- Règlement Régional d'Urbanisme, TITRE IV : Accessibilité des bâtiments par les personnes à mobilité réduite -- La nouvelle norme NBN S014001 : critères acoustiques pour les immeubles d'habitation -- Guide normes de base prévention incendie (arrêté du 7 juillet 1994) -- Arrêté royal du 12 juillet 2012, fixant les normes en matière de prévention contre l'incendie et l'explosion, auxquelles les bâtiments nouveaux doivent satisfaire -- Instructions PO/84 (complet), Instructions relatives à l'établissement des projets d'urbanisation de terrains et de construction de logements sociaux -- Instructions PO/84, appartements -- Instructions PO/84, maisons -- Instructions PO/84, fiche4+tableau</p>
<p>Cycle et année d'étude: :</p>	<p>> Bachelier en architecture/BXL</p>
<p>Faculté ou entité en charge:</p>	<p>LOCI</p>